2023

mgas
MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES

EMS

Je choisis la mutuelle qui prend soin de moi

L'offre dédiée aux personnes résidant en établissements spécialisés et en Centre de Réhabilitation Psycho-Sociale (C.R.P.S.)

Sommaire

Mes garanties santé	page 3
Mon renfort facultatif	page 5
Mes cotisations	page 6
Mes services en ligne	page 7
Mes services inclus	page 8

La MGAS, plus de 70 ans de démocratie mutualiste couvrant près de 100 000 personnes

En tant que mutuelle, la Mutuelle Générale des Affaires Sociales est une structure à but non lucratif. Elle est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « un Homme, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la Santé Publique et de la Population et Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui, en fusionnant en 1970, ont donné naissance à la MGAS.

Une qualité de service certifiée :

La MGAS a obtenu sa certification ISO 9001 depuis 2014. Elle inclut notamment la gestion de sa relation adhérent : 9 adhérents sur 10 sont satisfaits de la qualité de l'accueil.

Un respect de votre vie privée :

La protection des Données Personnelles collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Mes garanties santé

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire **en incluant la part de celui-ci**, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies au Règlement Mutualiste. **La formule EMS n'est pas responsable.**

♥ Avantages MGAS

SOINS COURANTS	RO [1]	EMS
Honoraires médicaux		
Consultations et visites généralistes OPTAM / OPTAM -CO ou non [2]	70 %	150 %
Consultations et visites spécialistes OPTAM / OPTAM -CO ou non [2]	70 %	150 %
Actes techniques médicaux OPTAM / OPTAM -CO ou non [2]	70 %	100 %
Actes de radiologie et d'imagerie OPTAM / OPTAM -CO ou non [2]	70 %	100 %
Soins à l'étranger pris en charge par le RO français [3]	15 % à 80 %	100 %
Ostéodensitométrie non prise en charge par le RO	-	80 € / an
Honoraires paramédicaux		
Honoraires des auxiliaires médicaux	60 %	160 %
Téléconsultations		
Téléconsultations non prises en charge par le RO - Service Santéclair ♥	-	illimitées
Analyses et examens de laboratoire		
Analyses et examens de laboratoires	60 %	100 %
Médicaments		
Pharmacie prise en charge par le RO	15 % / 30 % / 65 %	100 %
Matériel médical		
Grand appareillage et véhicules pour personnes atteintes de handicap	60 % / 100 %	100 %
Petit appareillage, pansements, accessoires, orthopédie, orthèses	60 %	175 %

HOSPITALISATION [4]	RO [1]	EMS
Forfait journalier hospitalier : dans la limite de 150 jours / an		
MCOO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique, Odontologie) et SSR (Services de Soins et de Réadaptation)	-	Frais réels
Autres forfaits journaliers : dans la limite de 20 jours / an		
MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) ou psychiatrie	-	Frais réels
FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé)	-	Frais réels
Honoraires		
Honoraires en médecine, chirurgie, obstétrique et ondotologie (MCOO) OPTAM / OPTAM -CO ou non [2]	80 %	150 %
Frais de séjour, salle d'opération	80 %	100 %
Forfait patient urgence	-	Frais réels
Participation forfaitaire pour les actes lourds	-	Frais réels
Frais liés à l'hébergement		
Chambre individuelle hors ambulatoire et psychiatrie - limité à 30 jours / an [5]	-	40 € / jour
Autre frais liés à l'hébergement		
Frais d'accompagnement : lit accompagnant et repas pris à l'hôpital ou en clinique hors frais de transport - limité à 30 jours / an	-	45 € / jour

1. Les taux RO indiqués sont ceux du Régime Général Obligatoire. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. 2. Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM ou OPTAM-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. 3. Sur présentation du volet de décompte de la Sécurité sociale accompagné des factures acquittées et traduites. 4. L'hospitalisation doit faire l'objet d'une prise en charge par le RO. 5. **À l'exclusion de la chambre particulière en Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS).**

PRÉVENTION, SOUTIEN, MÉDECINE DOUCE	RO [1]	EMS
Prévention		
Vaccins prescrits et pris en charge par le RO	65 % / 100 %	100 %
Vaccins prescrits non pris en charge par le RO (par année civile)	-	80 €
Coût du certificat médical lié à la mesure de protection (par certifcat, tous les 5 ans)	-	160 €
Soutien		
Séances prises en charge par le RO - Dispositif MonPSy	60 %	100 %
Accompagnement psychologique et psychothérapeutique (dans la limite de 4 séances par année civile) [6]	-	60 € par séance
Entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien (par année civile) - Service IMA Assistance	-	5
Médecine douce		Frais réels
Ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, acupuncteur, ergothérapeute, pédicure, podologue (par année civile) [7]	-	110 €
Nutritionniste (par année civile) [8]	-	80 €

AUTRES PRESTATIONS	RO [1]	EMS
Frais de transport pris en charge par le RO	65 %	100 %
Frais de transport non pris en charge par le RO (par année civile) [9]	-	180 €
Cure thermale pris en charge par le RO : honoraires médicaux, forfait thermal, frais de transport et d'hébergement	65 %	100 %

DENTAIRE [10]	RO [1]	EMS
Soins		
Consultation	60 %	150 %
Soins dentaires	60 %	175 %
Prothèses		
Soins prothétiques pris en charge par le RO		
Inlay, Onlay	60 %	350 %
Prothèses dentaires (y compris réparations et Inlay Core)	60 %	350 %
Soins prothétiques non pris en charge par le RO		
Prothèses dentaires hors implantologie (par année civile)[11]	-	175 €
Orthodontie prise en charge par le RO		
Traitement d'orthodontie, contention, surveillance	60 % - 100 %	225 %
Orthodontie non prise en charge par le RO		
Traitement [12] [13]	-	225 %

6. Séances dispensées par un psychologue ou un psychothérapeute titulaire d'un numéro ADELI 7. Forfait annuel pour l'ensemble des spécialités. Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro Adeli / RPPS (lorsqu'applicable pour la spécialité). 8. Praticiens dipômés de la discipline et titulaires d'un numéro Adeli / RPPS. 9. Pour motif médical ou lors du renouvellement du certificat lié à la mesure de protection uniquement. 10. Seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) et à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge. 11. A l'exclusion des facettes dentaires et de la pose d'un appareillage en propulsion mandibulaire non pris en charge par le RO 12. Participation exprimée en pourcentage de la base de remboursement reconstituée selon la nature et la codification NGAP ou CCAM de l'acte s'il avait été pris en charge par le RO. 13. Le forfait est pris en charge au prorata de la date d'adhésion.

OPTIQUE (14)	RO (1)	EMS
Monture	60 %	75 €
2 verres	60 %	200 €
Chirurgie réfractive (pour la myopie uniquement) par œil	-	125 €

AIDES AUDITIVES	RO (1)	EMS
Aides auditives, y compris forfait d'entretien et accessoires (par année civile)	60 %	100 % + 325 €
Piles non prises en charge par le RO (par année civile)	-	20 €

14. Le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (monture + 2 verres) ne peut intervenir avant une période de 2 ans selon la date de délivrance de l'équipement précédent à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article 165-1 du code de la Sécurité Sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue. La monture est remboursée dans la limite de 100 €.

Avec la MGAS, je bénéficie de soins de santé à moindre coût ainsi que des services d'assistance :

- Un service d'analyse de devis conseil en dentaire, audioprothèse et optique ;
- La géolocalisation des professionnels de la santé partenaires ;
- Un outil d'analyse de symptôme et d'orientation ;
- La téléconsultation - sans limite de nombre et sans frais ;
- Un deuxième avis médical pour obtenir une nouvelle analyse de mon diagnostic ;
- Des programmes de coaching sommeil et nutrition ...

Prestations assurées par SANTÉCLAIR

- Des garanties en cas d'hospitalisation, d'événement traumatisant, de maternité ou encore de traitement par chimiothérapie, radiothérapie, trithérapie, quadrithérapie ou curiethérapie ;
- Une prise en charge des ascendants ;
- Un service de téléassistance ;
- Une aide pour les aidants ainsi qu'un pack répit ...

Prestations assurées par GROUPE IMA

Dans les limites et conditions définies dans le Règlement Mutualiste.

Facultatif

Solution d'assurance obsèques distribuée par Mésange Prévoyance*

Si vous souhaitez obtenir des informations sur une solution de financement des obsèques (contrat d'assurance obsèques vie entière ou épargne), vous pouvez remplir le formulaire de demande de contact mis à disposition par Mésange Prévoyance accessible sur votre espace Mandataire rubrique « assurances ». Vous pouvez également contacter directement votre conseiller MGAS.

***Mésange Prévoyance**, Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris RCS Paris B 478 782 915. Enregistrée en qualité de société de courtage d'assurance. N° ORIAS : 07 009 092 - www.orias.fr Habilitation funéraire N°22-59-0615 auprès de la Préfecture du Nord. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 9.

Mes cotisations santé

Cette offre est spécialement conçue et exclusivement réservée aux personnes résidant :

- en Maison d'Accueil Temporaire,
- en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM),
- en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS),
- en Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM),
- en Centre de Réhabilitation Psycho-Sociale (C.R.P.S.)

Il faut être âgé de moins de 80 ans à la prise d'effet de l'adhésion.

Les cotisations mensuelles pour l'année 2023 :

	Régime Général	Régime Alsace-Moselle
Moins de 62 ans	86,40 €	60,50 €
De 62 et plus	91,90 €	64,50 €

Conjoint	Tarifs à l'âge identique au membre participant	Tarifs à l'âge identique au membre participant
Enfant	33,50 €	23,50 €

Mes avantages

- Un portail internet spécifique pour gagner en efficacité.
- L'encaissement des cotisations par virement.
- L'expérience des transferts de tutelle.
- Une réponse de qualité et réactive !

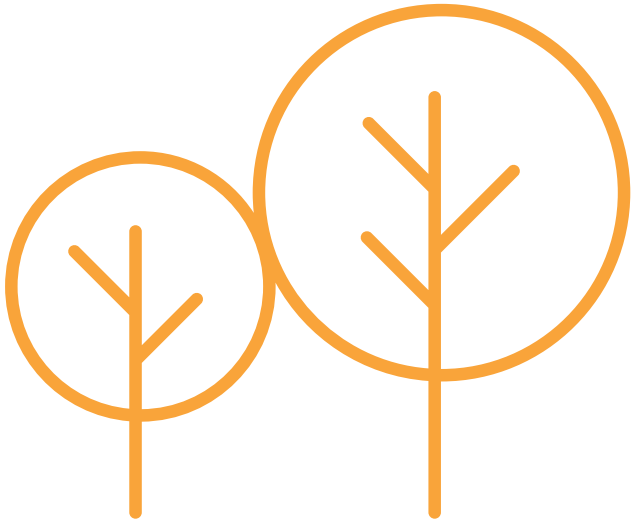

Mes services en ligne

Découvrez les services adaptés aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique ainsi qu'à leurs mandataires.

Votre Extranet MJPM

La MGAS - Mutuelle Europe met à disposition des mandataires judiciaires un extranet dédié, véritable tableau de bord interactif et gratuit, permettant d'accéder à de nombreuses fonctionnalités de contractualisation et de suivi des dossiers en tant que mandataire direct.

DEVIS ET ADHÉSION EN LIGNE

- vous réalisez en totale autonomie l'ensemble de vos propositions,
- vous dématérialisez tout un ensemble de documents : bulletin d'adhésion, RIB, mandat SEPA, devoir d'information et de conseil, attestation de Sécurité sociale, jugement de protection, attestation d'hébergement, etc... ,
- vous évitez la saisie d'informations répétitives (nom et prénom de l'interlocuteur, adresse de correspondance, etc...),
- vous signez électroniquement et l'adhésion est instantanée.

LES AVANTAGES

- **un seul identifiant de connexion** pour visualiser l'ensemble de votre portefeuille de Majeurs, contrats en cours ou résiliés,
- la possibilité de visualiser le **détail des prestations payées** auprès de l'adhérent ou du professionnel de santé (incluant les dépenses reçues par Tiers payant, en «papier», ou dans le cadre du 100% ALD),
- la possibilité d'**exporter les remboursements des prestations** pour consolider des justificatifs ou réaliser des rapprochements bancaires,
- la possibilité de générer un mandat RIA afin que la MGAS s'occupe des modalités de **résiliation** auprès de l'organisme complémentaire actuel,
- la présence pour chaque majeur protégé de **la carte TP et de son échéancier** au format PDF,
- la possibilité de réaliser en toute autonomie l'**adhésion en Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** pour votre majeur protégé ou son renouvellement,
- l'interfaçage de l'Extranet avec notre outil de gestion permet **une meilleure réactivité pour le traitement de vos demandes** grâce à des délais plus courts,
- cet outil respecte la législation sur la Distribution des assurances (DDA) et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Nouveau
- accès à une solution facultative d'assurance **obsèques** distribuée par Mésange Prévoyance* dans la rubrique « Assurances ».

https://mjpm.mutuelle-europe.com

MES SERVICES
Inclus dès l'adhésion

Un extranet MJPM pour accéder aux services et remboursements de ses majeurs protégés

Un accès pour les personnes sourdes ou malentendantes

Un assistant virtuel sur mgas.fr

La prise de RDV en ligne

C'est décidé, je choisis la MGAS !

Je contacte la MGAS

01 53 15 74 82 du lundi au vendredi de 8h30-17h00 (appel non surtaxé)

@ **contact@mgas.fr**

Je contacte mon conseiller :

Je retrouve la MGAS sur

MGAS - Mutuelle Europe TSA 30129 – 37 206 Tours Cedex
E-mail : relation.adherents@mgas.fr

Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIREN sous le n°784 301 475. Siège social - 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

MGAS Protection Association régie par la loi du 1er juillet 1901. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

IMA SA société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 37 410 481 €, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 09, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 320.281.025.

La Sauvegarde Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Paris sous le n°612 007 674. Siège social : 148 rue Anatole France - 92597 Levallois Perret Cedex.

Santéclair Société Anonyme au capital de 4 336 711 € - RCS Nantes 428 704 977 7 Mail Pablo Picasso - 44 046 NANTES Cedex 1 • www.santeclair.fr/blog

La protection des **Données Personnelles** collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément à la réglementation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre charte « vie-privée » disponible en suivant le lien : https://mgas.fr/charte-vie-privee.

Membre de MUTUALITÉ FRANÇAISE

MGAS Communication - 09/2021 - Document non contractuel - réf MK 09/21-LIVEMS